

DAJI/2023/Décision/Don/02

Décision portant approbation de don à l'Université
d'Aix-Marseille pour le compte du Laboratoire Management
Sport Cancer

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'administration en date du 14 janvier 2020
donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu l'extrait de procès-verbal du comité directeur du Laboratoire Management Sport Cancer en
date du 4 Janvier 2023, approuvant le don consolidé de 7 139 € de la part des membres de la
fondation du Crédit Agricole ainsi que de ses caisses locales,

Considérant que le don effectué par les membres de la fondation du Crédit Agricole et de ses
caisses locales est assorti de la condition de l'affecter au programme de recherche Rebond du
laboratoire Management Sport Cancer et l'Institut Paoli-Calmettes,

DÉCIDE

Article 1 :

Est accepté le don consolidé, effectué par un total de 65 chèques, d'un total de 7 139 € (sept mille
cent trente-neuf euros) de la part des membres de la fondation du Crédit Agricole ainsi que de ses
caisses locales

Ce don est affecté au Laboratoire Management Sport Cancer en faveur du programme de recherche
Rebond, porté par ce Laboratoire ainsi que l'Institut Paoli-Calmettes.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 11 Janvier 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

